



Les Comités français de la Pharmacopée participent à la préparation des monographies détaillant précisément les méthodes de contrôle à appliquer sur les matières premières et les préparations à usage pharmaceutique. Les membres de ces **comités** sont nommés par le directeur général de l'

ANS

M

pour une durée de trois ans renouvelable une fois.

L'ANSM lance un appel à candidatures afin de constituer les cinq Comités français de la Pharmacopée suivants :

- comité "homéopathie"
- comité "plantes médicinales et huiles essentielles"
- comité "préparations pharmaceutiques/Pharmacotechnie"
- comité "produits biologiques et thérapies innovantes"
- comité "substances chimiques"

Les candidatures peuvent être envoyées jusqu'au 21 juin 2013

[Consulter l'appel à candidatures \(04/06/2013\) \(120 ko\)](#)

Lire aussi

- [Formulaire de déclaration publique d'intérêts \(04/04/2013\) \(226 ko\)](#)